

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'ERMONT

**SÉANCE DU 15 MARS 2024**

*L'an deux mille vingt-quatre, le quinze du mois de mars à 19 H 00*

**OBJET : FINANCES**

**Approbation de la modification des tarifs communaux à compter du 1er septembre 2024**

Le Conseil Municipal dûment convoqué par Monsieur le Maire, le **8 mars 2024**, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **M. Xavier HAQUIN**.

**N°2024/045**

**Présents :**

M. Xavier HAQUIN, *Maire*

Mme CABOT, M. NACCACHE, Mme MEZIERE, M. LEDEUR, Mme DUPUY, M. RAVIER, Mme CASTRO-FERNANDES, M. KHINACHE, Mme CHESNEAU MUSTAFA, *Adjoints au Maire*

Mme DAHMANI, Mme LEMARCHAND, M. CARON, M. ANNOUR, Mme DEHAS, Mme GUTIERREZ, M. GODARD, Mme SANTA CRUZ BUSTAMANTE, M. LAROZE, Mme YAHYA, Mme DE CARLI, Mme LAMBERT, M. KNOBLOCH, Mme CAUZARD, M. HEUSSER, Mme LACOUTURE, M. JOBERT, Mme BARIL, M. MELO DELGADO, M. BAY, *Conseillers Municipaux*

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

M. BLANCHARD

(pouvoir à M. NACCACHE)

Mme APARICIO TRAORE

(pouvoir à Mme CABOT)

Mme GUEDJ

(pouvoir à Mme DEHAS)

Mme BENLAHMAR

(pouvoir à Mme SANTA CRUZ B)

M. KEBABTCHIEFF

(pouvoir à Mme CASTRO FERNANDES)

Le nombre des Conseillers Municipaux en exercice est de 35 (la condition de quorum est de 18 membres présents).

Déposée en Sous-Préfecture le : 15/03/24

Publiée le : 22/03/24

Le Maire,



Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : **M. KNOBLOCH** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**Délai et voies de recours :**

Si vous désirez contester la présente décision, vous pouvez saisir le Tribunal Administratif de Cergy -Pontoise compétent d'un recours contentieux dans les deux mois à partir de la notification de la décision attaquée. Vous pouvez également saisir d'un recours gracieux, l'auteur de la décision. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme des deux mois valant rejet).

**OBJET :**

**FINANCES :**

**Approbation de la modification des tarifs communaux à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024**

**Sur la proposition du Maire,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2121-29 ;

VU la délibération n°2023/210 du Conseil municipal du 15 décembre 2023 approuvant les tarifs communaux à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 ;

VU l'avis de la Commission Affaires Générales, Finances du 7 mars 2024 ;

**CONSIDÉRANT** le contexte économique national duquel découle une inflation grandissante qui sera de 2,5 % en 2024 ;

**CONSIDÉRANT** de fait, l'impact subi par les collectivités locales par une hausse importante de leurs frais de fonctionnement ;

**CONSIDÉRANT** que notre Commune se voit donc contrainte de revoir l'ensemble de ses tarifs municipaux,

**Après en avoir délibéré,  
LE CONSEIL MUNICIPAL**

- **ABROGE** la délibération n°2023/210 du Conseil municipal du 15 décembre 2023 approuvant les tarifs communaux pour l'année 2024, et ce, à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2024 ;
- **APPROUVE** la modification des tarifs communaux, conformément au tableau ci-joint, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024 ;
- **DIT** que les conditions d'application de ces tarifs demeurent inchangées.



**Pour extrait conforme,**

**Le Maire,  
Conseiller départemental du Val d'Oise,  
Xavier HAQUIN**

Désignation	Unité	Tarifs au 1er septembre 2024
<b>EVENEMENTIEL</b>		
<i>Locations</i>		
Raoul Dautry-Noël Seyssen assoc.prod.rapport	Jour	217 €
Raoul Dautry-Noël Seyssen assoc.prod.rapport	Demi-jour	134 €
Raoul Dautry-Noël Seyssen Autres utilisateurs	Jour	500 €
Raoul Dautry-Noël Seyssen Autres utilisateurs	Demi-jour	313 €
Arche Grande-Salle- assoc.prod.rapport	Jour	217 €
Arche Grande-Salle- assoc.prod.rapport	Demi-jour	134 €
Arche Autres utilisateurs	Jour	500 €
Arche Autres utilisateurs	Demi-jour	313 €
Salle Foyer de Anciens Rue de Stalingrad Groupes politiques - Forfait 10 séances	Forfait	58 €
Salle Foyer de Anciens Rue de Stalingrad associations de copropriétaires	Jour	60 €
L'Eloge des Passerelles	Jour	62 €
Totalité Espace Yvonne Printemps Ermontois	Journée	901 €
Totalité Espace Yvonne Printemps Ermontois	Demi-journée	655 €
Totalité Espace Yvonne Printemps Ermontois	Soirée avec installation en journée	1 411 €
Totalité Espace Yvonne Printemps Hors Commune	Journée	1 353 €
Totalité Espace Yvonne Printemps Hors Commune	Demi-journée	974 €
Totalité Espace Yvonne Printemps Hors Commune	Soirée avec installation en journée	1 892 €
Espace Yvonne Printemps 2/3 Ermontois	Journée	727 €
Espace Yvonne Printemps 2/3 Ermontois	Demi-journée	511 €
Espace Yvonne Printemps 2/3 Ermontois	Soirée avec installation en journée	917 €
Espace Yvonne Printemps 2/3 Hors Commune	Journée	1 076 €
Espace Yvonne Printemps 2/3 Hors Commune	Demi-journée	759 €
Espace Yvonne Printemps 2/3 Hors Commune	Soirée avec installation en journée	1 456 €
Espace Yvonne Printemps 1/3 Ermontois	Journée	364 €
Espace Yvonne Printemps 1/3 Ermontois	Demi-journée	247 €
Espace Yvonne Printemps 1/3 Ermontois	Soirée avec installation en journée	538 €
Espace Yvonne Printemps 1/3 Hors Commune	Journée	538 €
Espace Yvonne Printemps 1/3 Hors Commune	Demi-journée	377 €
Espace Yvonne Printemps 1/3 Hors Commune	Soirée avec installation en journée	730 €
<b>FINANCES</b>		
Garages communaux (location)	Année	564 €
Chauffage logements - prix TTC au m <sup>2</sup> (facturation mensuelle)	m <sup>2</sup>	9 €



Vu pour être annexé à  
 délibération n° 24.045 du 15/03/24  
 ERMONT, le 19/03/24  
 Le Maire

Désignation	Unité	Tarifs au 1er septembre 2024
<b>DOMAINE PUBLIC</b>		
<b>SERVICES TECHNIQUES</b>		
<i>Droits de voirie</i>		
Bateau (établissement ou modification) par fraction de 3.5 M	Forfait	41,30 €
Echafaudage le m <sup>2</sup> /jour	m <sup>2</sup>	5,10 €
Echafaudage le m <sup>2</sup> /mois	m <sup>2</sup>	16,40 €
Barrières ou palissades provisoires hors alignement	Unité	2,05 €
Création de tranchée	ml/jour	2,05 €
Installation de grue	mois	88,00 €
Dépôt de benne/ monte charge hors emprise de chantier	jour	21,80 €
Dépôt de benne/ monte charge hors emprise de chantier	semaine	97,80 €
Emprise partielle sur chaussée avec circulation maintenue dans le même sens de circulation	la journée	78,00 €
Emprise nécessitant un barrage de rue ou avec circulation alternée	la journée	156,00 €
Emprise sur stationnement limité à 1h00 /jour	place par jour	54,00 €
Emprise sur stationnement limité à 2h00 /jour	place par jour	38,00 €
Emprise sur stationnement limité à 4h00 /jour	place par jour	27,20 €
Emprise sur stationnement à durée non réglementée/jour	place par jour	27,20 €
Palissade de chantier	ml/mois	16,40 €
Emprise sur trottoir ou voirie (chantier)	m <sup>2</sup> /mois	16,40 €
Emprise sur trottoir ou voirie (chantier)	m <sup>2</sup> /semaine	6,15 €
Bulles de ventes immobilières	par m <sup>2</sup> /mois	16,30 €
Bulles de ventes immobilières	par m <sup>2</sup> / semaine suppl	6,15 €
Support alimentation aérienne électrique provisoire de chantier	Par support/mois	194,00 €
Support alimentation aérienne électrique provisoire de chantier	Par support/ semaine suppl	54,00 €
Branchement électrique provisoire	ml/semaine	11,30 €
Ts matériels ou équipements déposés sur le domaine public, tels que baraques de chantier, matériaux, conteneurs, benne à gravats (minimum de 6m <sup>2</sup> ), bétonnières, compresseurs, bennes à gravats	Par jour/place de stationnement	13,30 €
Ts matériels ou équipements déposés sur le domaine public, tels que baraques de chantier, matériaux, conteneurs, benne à gravats (minimum de 6m <sup>2</sup> ), bétonnières, compresseurs etc...	Par jour/m <sup>2</sup>	4,10 €
Réservations de stationnement pour véhicule de chantier	Place/jour	13,30 €
Réservations de stationnement pour véhicule de chantier	Place/semaine	54,00 €
Barrage de rue	Par jour	97,80 €
Installation structure type manège	m <sup>2</sup> /mois	4,20 €
<i>Propreté / Sécurité</i>		
Nettoyage extérieur des Bornes d'Apport Volontaire (BAV) en lieu et place de la copropriété ou de son représentant	par borne et par intervention	108,65 €
Déplacement de l'astreinte	unité	271,65 €
Heure d'une personne d'astreinte (heure indivisible)	heure	130,20 €
Déplacement des services techniques pour intervention pendant les heures ouvrées	unité	163,00 €
Déplacement d'un agent des services techniques pendant les heures ouvrées	heure	97,00 €
Prêt de matériel de sécurité (barrière, pont léger, enrobé à froid, panneaux....) pour sécurisation en lieu et place du concessionnaire ou de l'entreprise ou du gestionnaire de la voie ou du particulier, au-delà de 48h	/jour de prêt du matériel/ unité de matériel	6,15 €
<b>COMMERÇANTS</b>		
<i>Droits d'occupation du domaine public</i>		
Installation terrasse ouverte sur domaine public le m <sup>2</sup>	Mois	4,50 €
Installation terrasse fermée sur domaine public le m <sup>2</sup>	Mois	7,10 €
Installation d'un étalage sur domaine public le m <sup>2</sup>	Mois	2,70 €
Autres installations sur domaine public le m <sup>2</sup>	Mois	4,50 €
Taxi : droits de places	Année	229 €

Désignation	Unité	Tarifs au 1er
		septembre 2024
<b>SERVICE DE L'ETAT CIVIL : CIMETIERES</b>		
<b>Concessions "classiques"</b>		
Achat ou renouvellement Concession 15 ans	15 ans	153 €
Achat ou renouvellement Concession 30 ans	30 ans	395 €
Achat ou renouvellement Concession 50 ans	50 ans	807 €
Cavurne (1 m <sup>2</sup> par cavurne) 15 ans	15 ans	153 €
Cavurne (1 m <sup>2</sup> par cavurne) 30 ans	30 ans	272 €
Achat case Colombarium (plaque signalétique normalisée incluse pour le 1er corps inhumé). La gravure est à la charge de la famille.	15 ans	454 €
Deuxième inhumation et suivantes en Columbarium (plaque signalétique normalisée à partir de la pose de la deuxième urne). La gravure est à la charge de la famille.	prix unitaire	72 €
Redevance de dispersion des cendres postérieure aux obsèques (plaque signalétique normalisée incluse). La gravure est à la charge de la famille.	prix unitaire	67 €
Location caveau provisoire	Mois	40 €
Location caveau provisoire jour complémentaire	Jour	4 €
<b>Concessions funéraires avec caveau, les 15 premières années</b>		
Caveau traditionnel à une place	15 ans	359 €
Caveau traditionnel à deux places		512 €
Caveau traditionnel à trois places		717 €
Caveau traditionnel à quatre places		922 €
Caveau simple tête bêche 2 places		615 €
Caveau double tête bêche 4 places		922 €
Cavurne		82 €
<b>Concessions funéraires avec caveau, après les 15 premières années</b>		
Achat ou renouvellement Concession 15 ans	15 ans	153 €
Achat ou renouvellement Concession 30 ans	30 ans	395 €
Achat ou renouvellement Concession 50 ans	50 ans	807 €
<b>SERVICE URBANISME</b>		
Droits de places marchands ambulants maxi 15 m <sup>2</sup>	Jour	22,55 €

Accusé réception en préfecture  
095-219502192-20240318-2024-045-DE  
Date de télétransmission : 19/03/2024  
Date de réception préfecture : 19/03/2024